



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05 / 2018 - 2019 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

Demande de crédit de CHF 295'000 pour l'entretien et l'amélioration du parking des Pralies

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre de la mise en service du bâtiment multifonction, nous vous proposons de remettre en état le parking des Pralies et de profiter des travaux pour le réaménager et le mettre aux normes. Le parking existant dispose de 16 cases blanches à durée illimitée et de 8 cases jaunes à disposition du centre de tri.

Le projet prévoit d'améliorer le fonctionnement du parking de façon à disposer de :

23	cases blanches
3	cases réservées pour l'école
9	cases voirie-centre de tri
<u>3</u>	cases conciergerie
38	places au total

2. Projet

Depuis la route cantonale, les véhicules entrant dans le site pourront accéder directement sur les cases du centre de tri ou se diriger sur le parking principal. Celui-ci ne sera plus conçu en cul-de-sac comme actuellement, mais de façon à pouvoir en ressortir directement, sans manœuvre.

Dans le cadre du projet, il a été tenu compte du Pavillon scolaire provisoire. Dès que celui-ci sera enlevé, le parking pourra être légèrement agrandi.

Pour accéder à l'école et au bâtiment multifonction depuis l'arrêt de bus et le centre du village, les piétons passeront en priorité par la passerelle en bois existante, comme actuellement. Cet accès a été complété avec une bande piétonne priorisée permettant d'accéder à l'école en sécurité depuis la passerelle métallique existante.

Le parcage des vélos n'est pas modifié. Il reste sous le couvert existant.

Par contre, nous avons profité du projet pour aménager une place de lavage pour les véhicules de la voirie, ainsi qu'une place de stockage pour les containers à ordures du bâtiment multifonction.

Nous proposons également de réaménager le chemin du Pasteur de façon à en diminuer la pente.

L'évacuation des eaux se fera au moyen de deux raccordements : au collecteur d'eaux usées existant pour le lavabo du centre de tri et au collecteur d'eaux claires pour la place de lavage par l'intermédiaire d'un décanteur-séparateur d'huiles.

Les surfaces étanches ne sont pratiquement pas augmentées, l'extension du parking étant prévue en grilles-gazon perméables.

L'arbre situé au milieu du futur parking est condamné. En compensation, nous avons prévu de planter trois arbres majeurs dans le talus de la route cantonale.

L'éclairage du parking sera assuré par un mât central qui complètera l'éclairage du centre de tri.

3. Coûts

Pour déterminer le coût des travaux, un appel d'offres sur invitation a été fait par notre mandataire en octobre 2018. Sur la base de la rentrée des soumissions, les coûts ont été estimés à :

Objet 1	CHF 155'000	pour le parking
Objet 2	CHF 45'000	pour la place de lavage
Objet 3	CHF 20'000	pour le chemin du Pasteur
L'éclairage public est estimé à	CHF 7'000	
Les marquages et la signalisation sont estimés à	CHF 10'000	
La plantation des arbres à	CHF 9'000	
Les travaux divers à	CHF 10'000	
A ces coûts, il faut ajouter :	10% soit CHF 26'000	pour les honoraires et frais
	5% soit CHF 13'000	comme marge pour imprévus

Ces montants répartis sur les 3 objets donnent environ :

Objet 1 Parking	CHF 220'000
Objet 2 Place de lavage	CHF 50'000
Objet 3 Chemin du Pasteur	<u>CHF 25'000</u>
Total	CHF 295'000

4. Calendrier

Si la présente demande de crédit de construction et d'honoraires est acceptée, nous prévoyons d'exécuter ces travaux en majorité pendant les vacances scolaires de cette année.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

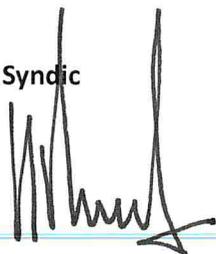
Le Conseil général de Vich

- vu le préavis municipal N° 05 / 2018 - 2019
- ouï le rapport de la Commission des routes
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder le crédit de CHF 295'000 pour l'entretien et l'amélioration du parking des Pralies
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 295'000 si nécessaire, montant inclus dans le plafond d'endettement
- d'accepter le financement par le ménage communal.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2019.

Le Syndic

Michel Burnand

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire

Patricia Audétat

Routes, Municipal responsable : Jean Sommer

Annexe : plan d'enquête